

Comité ABUS ÂÎNÉS de la MRC de Thérèse- De Blainville

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Les partenaires s'unissent pour contrer la maltraitance envers les aînés

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE COLLABORATION

Sainte-Thérèse – le 17 janvier 2018.

Les partenaires du comité Abus Aînés de la MRC de Thérèse-De Blainville sont fiers d'annoncer la conclusion d'une entente de collaboration visant à contrer la maltraitance envers nos aînés.

Les organisations signataires témoignent aujourd'hui de leur volonté à établir des actions concertées afin de répondre adéquatement aux personnes vulnérables, à risque ou victimes d'abus.

Ce protocole de collaboration de la MRC de Thérèse-De Blainville constitue une étape d'intention, marquée par le désir de chacun des partenaires d'accompagner efficacement, avec respect et diligence, les personnes aînées victimes de maltraitance. Les situations auxquelles ces personnes sont confrontées sont complexes, car elles impliquent souvent que l'on tienne compte les liens d'attachement qu'elles entretiennent avec la personne qui abuse de leur vulnérabilité et de leur confiance.

Ce protocole vise aussi à bien soutenir les intervenants afin qu'ils puissent offrir des services et un accompagnement adaptés et ainsi assurer une meilleure collaboration entre les organismes, ceci afin d'améliorer le repérage, l'accessibilité et la continuité des services, quelle que soit la porte d'entrée de la demande.

Les signataires de ce protocole sont : Le Centre d'action bénévole Solange-Beauchamp, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides (CAVAC), le Centre intégré de santé et services sociaux des Laurentides/CLSC de Thérèse-De Blainville, la Coopérative de solidarité Bon Ménage des Basses-Laurentides, Mesures alternatives des Basses-Laurentides, la Régie intermunicipale de police de Thérèse-De Blainville, le Service de police de Blainville, le Service de police de Terrebonne et l'Association québécoise de défense des droits des retraitées et préretraitées/AQDR Laval-Laurentides.

Les mandats du comité sont multiples :

- Assurer la circulation d'information;
- Mettre en commun les outils et les expertises;
- Établir des stratégies conjointes d'intervention en se référant à une trajectoire d'accompagnement commune;
- Amorcer des activités de sensibilisation ou de formation pour la population, les intervenants et les bénévoles du milieu;
- Diffuser des informations sur les ressources d'aide;
- Assurer les représentations nécessaires afin de venir en aide aux personnes victimes de maltraitance.

L'entente vient également préciser les rôles et responsabilités assurés respectivement par les différents partenaires appelés à intervenir auprès des personnes aînées victimes de maltraitance.

Qu'est-ce que la maltraitance et ses impacts?

Selon la définition retenue par l'Organisation mondiale de la santé, « il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif ou une absence d'action appropriée se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne âgée ».

La maltraitance peut prendre différentes formes : physique, psychologique, sexuelle, matérielle ou financière, violation des droits de la personne, institutionnelle ou d'âgisme. Ce sont différents comportements ou attitudes qui caractérisent les différents types de maltraitance. Elle peut se produire dans des contextes variés. Elle touche des personnes tant dans les milieux privilégiés que dans les communautés défavorisées. Les femmes autant que les hommes sont touchés par la maltraitance.

Parce que c'est un sujet tabou, les personnes âgées en situation de maltraitance sont réticentes à révéler leur situation notamment parce que leur agresseur est souvent un de leurs proches. C'est un phénomène qui risque d'augmenter et les conséquences de la maltraitance sont graves sur le plan de la santé et de l'autonomie des personnes âgées. La maltraitance a des effets sur la qualité de vie des personnes âgées. Celles qui en sont « victimes » peuvent se replier sur elles-mêmes, ressentir de la peur, de l'insécurité, de l'anxiété, de la confusion et même souffrir de dépression.

Ce protocole de collaboration veille essentiellement à assurer une continuité et une cohérence dans ce travail en équipe que nous établissons avec la personne âgée pour un rétablissement de son équilibre de vie et selon ses volontés.

Pour obtenir de l'aide, la ligne téléphonique d'écoute et de référence « Aide Abus Aînés » offre un service anonyme et confidentiel sans frais et accessible partout au Québec, tous les jours de 8 h à 20 h (1 888 489 ABUS).

Vous pouvez aussi faire appel au service 811, 24 heures par jour, 7/7 pour un support immédiat ou être dirigé aux bonnes ressources pouvant vous venir en aide.

Le comité ABUS Aînés de la MRC de Thérèse-De Blainville a été mis en place depuis plusieurs années à l'initiative de la Table de concertation 3^e âge de la MRC et il regroupe des intervenants et citoyens provenant de divers secteurs tant communautaire, municipal que public.

Source : Pour le comité Abus Aînés de la MRC de Thérèse-De Blainville
Sylvie Philippe, intervenante communautaire
450 433-2777, poste 65570